



Le 16 octobre 2009

EPA tatra : les dangers de l'Etablissement Public

L'UNSA-ICNA rappelle sa totale opposition à la création d'une structure de type établissement public pour la DGAC, aujourd'hui comme dans le cadre du futur traité FABEC.

Les yeux de Chimène de la DGAC pour l'EPA

C'est désormais un secret de Polichinelle : la DGAC proposera le passage en Etablissement Public aux prochaines négociations protocolaires. Pour notre administration, la soi-disant « rigidité budgétaire » de la Fonction Publique ne permet pas de faire face à la crise et de toute façon, la signature du traité FABEC prévue en 2010 imposerait de doter les prestataires d'une certaine indépendance juridique et financière. Face à ces enjeux, l'EPA apparaît comme la meilleure solution puisqu'elle permet « d'adapter la structure sans toucher aux statuts ».

Les personnels ne sont pas dupes

La DGAC passe évidemment sous silence que son endettement est dû à un choix politique, et ne résulte pas d'une mauvaise gestion. L'Europe a aussi bon dos : le traité FABEC n'impose aucunement de passer en établissement public, sauf si la France souhaite aller vers un niveau d'intégration qui le nécessite, une voie que l'UNSA-ICNA estime être plus qu'hasardeuse pour les personnels. Quant à la promesse de ne pas toucher aux statuts, au vu de ce que chacun peut voir dans la société, plus personne ne peut y croire...

Vers la précarisation des statuts

Qu'il soit administratif (EPA) ou industriel et commercial (EPIC), l'établissement public apporterait d'importants changements dans la gestion des ressources humaines liés à l'assouplissement des règles protectrices de la Fonction Publique. L'emploi libéralisé de contractuels autoriserait une concurrence entre les agents qui détériorerait rapidement nos conditions de travail et créerait des tensions entre collègues préjudiciables à la sécurité.

Une mosaïque DGAC qui pourrait exploser

Par ailleurs, l'établissement public n'est souvent que le premier pas d'un service public avant un changement bien plus profond, jusqu'à la privatisation : France Telecom, La Poste, Aéroports de Paris, etc. – les exemples ne manquent pas. Loin de garantir son unité, le passage de la DGAC en EPA faciliterait tout changement ultérieur et donc son morcellement. La DSNA, qui attire légitimement de nombreux appétits, pourrait bien plus aisément être « corporatisée » (transformée en entreprise) ou fusionnée dans une agence regroupant plusieurs prestataires européens.

- **L'UNSA-ICNA refuse tout passage en Etablissement Public** et n'en sera pas le complice : il s'opposera à toute étude de celui-ci dans le cadre du futur protocole.
- **L'UNSA-ICNA proclame son attachement profond et inaliénable à une DGAC unie au sein de la Fonction Publique d'Etat**, un modèle qui a su s'adapter jusqu'à présent à tous les enjeux français et européens de navigation aérienne.
- **L'UNSA-ICNA défendra et portera un projet de coopération contractuelle au sein du FABEC** conforme aux exigences européennes et qui n'impose pas de changement de structure de la DGAC ou de la DSNA.

Retrouvez plus de détail sur www.icna.fr et sur notre fascicule intitulé

« EPA : un aller-simple vers l'inconnu »